

*Canadien National et Air Canada*

subventionné. Nous reconnaissons que la question du transport aérien est fondamentale et également qu'à ce stade du développement économique, on ne peut assurer un transport adéquat sans subvention. Toutefois, celle-ci a été supprimée lorsque l'honorable Jack Pickersgill était ministre des Transports.

A l'heure actuelle, il est possible que le service aérien dans l'Ouest assuré par la société régionale de transport aérien Transair soit supprimé sans recours à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Cette situation précipitera une crise. Voilà pourquoi je désire brièvement ce soir signaler ce problème au gouvernement et aux députés. Le gouvernement avait évidemment l'intention d'améliorer ce service étant donné qu'au début des années 60 on a dépensé plus d'un million de dollars afin d'agrandir et d'améliorer la principale piste d'envol.

Il y a quelques années, on a aménagé une nouvelle aérogare à l'aéroport de Brandon. Cette installation est désignée sous le nom d'aéroport de Brandon mais elle est en réalité située à l'extérieur de la ville de Brandon. Elle a été aménagée en vue de desservir tout l'ouest du Manitoba. Au moment même où cette aérogare a été inaugurée, la Commission de transport aérien accordait l'autorisation à Transair de réduire le service de classe A et d'en faire service de navette de classe B. La dernière décision prise par la Commission qui semble aller à l'encontre de la politique déclarée du gouvernement afin d'améliorer cette installation ainsi que le service régional, est de faire droit à la demande de Transair de supprimer complètement le service aérien dans l'ouest du Manitoba et dans l'est de la Saskatchewan. Cette décision vise environ 200,000 personnes.

● (2150)

Je recommande au ministre des Transports (M. Marchand) et au gouvernement, comme je l'ai déjà fait par lettre, de surseoir à l'application de la décision rendue au début d'octobre par le comité des transports aériens, décision qui permettait à Transair d'abandonner toutes ses responsabilités sans exception. Or, tandis que toute l'affaire est en suspens, le gouvernement devrait autoriser le comité des transports aériens à effectuer une révision complète de sa politique régionale sur la ligne latérale de l'Ouest de Transair. Je vois le secrétaire parlementaire du ministre des Transports qui hoche la tête en signe d'approbation. En se fondant sur une étude approfondie de l'affaire, le gouvernement devrait ensuite formuler une politique dans le sens de celle que j'ai préconisée ce soir.

Je ne veux pas m'attarder plus longtemps sur cette question pour l'instant, sauf pour rappeler au ministre des Transports que, lorsqu'il était chargé du ministère de l'Expansion économique régionale, l'Ouest du Manitoba a été désigné, grâce à sa direction, comme une région à croissance importante en vertu du programme d'expansion économique régionale. Il n'aurait pas désigné ainsi cette région s'il n'avait pas vu d'un œil sympathique la nécessité d'assurer un service aérien suffisant. Donc, j'ai confiance que cette question sera étudiée de nouveau au comité lorsque le bill sera rendu à cette étape et que le gouvernement fera une déclaration dans ce sens. Nombre de nouvelles industries que le ministère de l'Expansion économique régionale a aidées à s'établir s'inquiètent à la pensée de perdre le service de transport aérien direct vers leurs

[M. Dinsdale.]

marchés. J'espère que nous verrons sous peu une action positive et énergique de la part du gouvernement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, il me serait difficile de dire en cinq minutes ce que j'ai à dire. Je vois que tous les participants aux couchetard sont présents et je me demande si la Chambre consentirait à ce qu'on dise qu'il est 10 heures.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre a entendu la proposition du député de déclarer qu'il est 10 heures et de passer au débat sur la motion d'ajournement. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 40 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LA SUBVENTION POUR LE LAIT—  
L'ÉTUDE DE LA DEMANDE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, en entendant la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je me suis surpris à penser «O le meilleur des hommes!»

Le 18 octobre dernier, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au sujet du retard à rendre payable à l'Île-du-Prince-Édouard la subvention fédérale sur le lait. Le ministre s'est dit troublé par certaines des remarques élogieuses qui ont précédé ma question et, pour ce motif, incapable de me répondre. Ce soir, je passerai outre à mes éloges, de crainte de troubler également le secrétaire parlementaire. Cette question intéresse certes immensément la population de l'Île-du-Prince-Édouard. Selon le *Guardian* du 16 octobre, le premier ministre Campbell aurait dit qu'il était «extrêmement déçu», ajoutant qu'en qualité de ministre de l'Agriculture, il avait adressé des instances au ministère fédéral de l'Agriculture le lendemain du jour où les prix du lait furent augmentés. Il aurait également ajouté:

Je ne m'explique pas pourquoi le gouvernement fédéral n'applique pas immédiatement la subvention à l'Île-du-Prince-Édouard et j'entends le harceler pour obtenir cette subvention qui devrait être automatique.

Fin de la citation et ainsi soit-il. J'ose espérer que c'est exactement ce que M. Campbell fait. Je suis absolument de son avis sur cette question. Le 4 septembre, j'étais présent à la Chambre lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé des mesures relatives à la vie chère. Il a déclaré ceci:

Le gouvernement fédéral désire également alléger le fardeau que représente le coût du lait pour les familles canadiennes. Et il tient en outre à ce que toute mesure qui sera prise profite au consommateur. Le gouvernement est donc disposé à assurer une subvention à la consommation de 5c. par pinte dans les provinces où les organismes de mise en marché consentiront à maintenir ou à réduire le prix du lait pendant au moins un an. En même temps, le gouvernement mettra sur pied un programme destiné à réduire d'une somme équivalente le prix du paquet de poudre de lait écrémé. Le gouvernement organisera sans délai des rencontres à ce sujet avec les représentants des provinces.